

## OBJECTIFS

- **Maitriser** ces deux nouvelles dispositions fiscales afin de mieux conseiller leurs clients et leur service paie en vue de l'établissement du bulletin de paie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## NIVEAU & PUBLIC

### NIVEAU 2

Professionnels de l'immobilier

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale - Echanges d'expériences

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Denis ROCHE**

*AFG Consultants*

*Président AFG Consultants - Responsable Fiscal -*

*Formateur en Fiscalité*

*DESS - Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (D.J.C.E.) -*

*faculté de droit de Poitiers*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 300 € HT

## PROGRAMME

### I - L'IFI EN 7 POINTS

- Les redevables de l'IFI
  - Contribuables domiciliés en France
  - Cas des non-résidents
- L'assiette de l'IFI
  - Les biens exclus de l'assiette de l'IFI
  - La définition positive de l'assiette de l'IFI
- Les biens exonérés
  - Les biens professionnels
  - les exonérations partielles
- Les contrats particuliers
  - Contrats d'assurance-vie et de capitalisation
  - Contrats de crédit-bail et de location accession
  - La tontine
- L'impact du démembrement de propriété
  - Principe
  - Exception
- Les dettes Déductibles
  - dettes contractées pour acquisition des immeubles ou des titres/le financement de travaux
  - Impôts liés à la propriété des biens
  - Plafonnement des dettes déductibles
- Les obligations déclaratives, le contrôle et le paiement de l'IFI
  - La déclaration/le contrôle/le paiement de l'IFI
  - Le calcul de l'impôt
  - Réductions d'impôt imputables sur l'IFI
  - Le plafonnement de l'IFI

### II - LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE A À Z

- Balayer les idées reçues
- Le champ d'application
  - Le taux personnalisé : une option par défaut
  - Le taux neutre pour plus de confidentialité
  - Actualisation du taux en cas de changement de situation (chaque situation est complétée par un exemple pratique)
  - Option pour l'individualisation des taux
  - Le Crédit d'Impôt Modernisation Recouvrement (CIMR)
    - Les limites/Principe/Calcul du CIMR (avec exemples)
  - Obligations des collecteurs
    - Pour les entreprises et associations/les caisses de retraite et autres payeurs de pensions de retraites/les particuliers employeurs
  - Sanctions à l'encontre du collecteur et du contribuable
    - Sanctions à l'encontre du collecteur/du contribuable